



## L'irrationalité de l'extractivisme au Honduras : l'affaire Guapinol

**Elvin Fernaly Hernández Rivera**

*Chercheur à ERIC & Radio Progreso (ERIC-RP), Honduras*

### Le modèle extractiviste : un modèle qui a une histoire

Le Honduras est situé au centre névralgique des Amériques. Sa position et sa richesse naturelle sur seulement 112 000 km<sup>2</sup> ont été des facteurs qui ont historiquement affecté le pays, alimentant « la malédiction de l'abondance ». Les capitaux internationaux sont toujours venus mettre la main sur nos ressources naturelles, faisant de nous leur entrepôt de minéraux ou leurs réserves foncières, toujours disponibles selon le besoin.

Depuis la création de notre République il y a 200 ans, le Honduras a traversé au moins trois cycles extractivistes dont le trait commun a été la cooptation de l'État au service des élites dirigeantes. Le premier cycle s'étend de la fin du 19<sup>e</sup> siècle au milieu du 20<sup>e</sup> siècle et portait sur l'extraction de l'or et de l'argent par des entreprises nord-américaines<sup>1</sup>. Le deuxième cycle portait sur l'extraction du territoire, la recherche de main d'œuvre

bon marché et la promotion des monocultures pour l'exportation, principalement la banane<sup>2</sup>. S'est instauré ainsi un modèle qui, à long terme, a appauvri les conditions de travail, a favorisé la concentration des richesses ainsi que la dépendance économique vis-à-vis des pays étrangers.

Le troisième cycle correspond à l'extraction de minerais et aux concessions de projets hydroélectriques. Il a débuté en 2007, lorsque le *Consejo Hondureño de la Empresa Privada* (COHEP, institution de soutien à l'entrepreneuriat privé) se donnait comme projet stratégique l'accumulation de richesses à partir des biens naturels. La crise économique mondiale a ravivé l'intérêt des marchés pour les matières premières, et le Honduras n'a pas échappé à la vague. C'est à partir de cette réflexion que nous porterons notre attention sur l'extractivisme des dernières décennies.

En 2009, un coup d'État a eu lieu au Honduras, le premier du 21<sup>e</sup> siècle en

<sup>1</sup> Pour aller plus loin: Araya, Carlos, *El enclave minero en Centroamérica, 1880-1945 : un estudio de casos de Honduras, Nicaragua y Costa Rica*, 1979.

Disponible sur

<https://revistacienciasociales.ucr.ac.cr/imagenes/revistas/17-18/araya.pdf>

<sup>2</sup> Pour les grands événements du siècle au Honduras : Barahona, *Síntesis histórica del siglo XX*.

Amérique latine. Cette crise politique n'était qu'une façade pour permettre aux élites de contrôler toutes les institutions et les mettre au service de leur nouveau pari économique. En seulement six mois, le régime a de facto accordé une pluie de concessions pour des projets miniers, énergétiques, hydroélectriques, éoliens et photovoltaïques. Bien que, de prime abord, la proposition de transition énergétique semble positive, la situation change lorsque les projets sont développés en violant tout le cadre juridique et en excluant les collectivités. Ce cycle est synthétisé dans le slogan « le Honduras ouvert aux affaires », expression la plus forte pour signifier la vente aux enchères du territoire national, en faisant des ZEDE (*Zonas de Empleo y Desarrollo Económico* – Zones d'Emploi et de Développement Économique)<sup>3</sup> un appât pour les investisseurs.

Selon un rapport récent, au Honduras, le sol de 156 municipalités est menacé par 540 concessions minières, et les rivières de 100 municipalités sont menacées par 307 concessions de production d'énergie électrique. Au moins 156 projets extractifs menacent les territoires des peuples autochtones<sup>4</sup>.

Cette stratégie économique n'apporte aucun bénéfice pour le pays puisqu'elle ne profite qu'à un petit groupe d'investisseurs, tout en laissant une traînée de dégâts pour les communautés qui ont historiquement pris soin des rivières et des

montagnes. Au cours de la dernière décennie, des concessions ont été accordées et un échafaudage juridique a été adopté pour mettre en œuvre ces projets, en protégeant fondamentalement les investisseurs. Parmi ces lois se trouve le code minier, taillé sur mesure pour les propriétaires des nouvelles concessions.

### **Une affaire emblématique : l'affaire Guapinol**

Parmi les dizaines de concessions minières approuvées, il y a l'affaire connue sous le nom de Guapinol, qui affecte les rivières Guapinol et San Pedro : il s'agit de l'octroi de deux concessions minières d'oxyde de fer, appelées ASP et ASP2<sup>5</sup>, dans le parc national *Montaña Botadero Carlos Escaleras* (désigné ci-après Parc national Carlos Escaleras), situé dans la vallée d'Aguán, impactée elle aussi par l'extractivisme agro-industriel. Les deux concessions ont été accordées à l'entreprise *Inversiones Los Pinares*, qui appartient au Groupe EMCO et dont les principaux actionnaires sont les époux Lenir Pérez et Ana Facussé. Il s'agit d'une des familles les plus riches du pays, qui compte parmi ses actifs la *Corporación Dinant*, avec plus de 12 000 hectares de palmier africain dans la vallée d'Aguán.

Les concessions minières ont été précédées par l'installation de l'usine de bouletage d'oxyde de fer à 50 mètres de la rivière Guapinol. Pour le traitement du fer, le Groupe EMCO a créé *Inversiones ECOTEK S.A.*, parce que *Inversiones Los Pinares* n'a

---

<sup>3</sup> Les ZEDE sont des parties du territoire données à des investisseurs : la loi prévoit qu'elles aient un régime fiscal propre, leur propre système de sécurité, d'éducation. Actuellement, la loi a été abrogée par le Congrès, mais on attend qu'elle soit ratifiée pendant la prochaine législature.

<sup>4</sup> Fosdeh, Unah, OXFAM, *Territorios en riesgo III: Territorios en Riesgo III: Minería, hidrocarburos, y generación de energía eléctrica en Honduras*, Tegucigalpa, 2021.

<sup>5</sup> La liste des concessions du Honduras est disponible sur : <https://inhgeomin.gob.hn/mineria/>

pas la capacité légale de le faire, n'ayant reçu que des concessions pour l'exploitation minière non métallique<sup>6</sup>. Ces deux concessions minières ainsi que l'usine de bouletage pourraient passer inaperçues parmi les 540 concessions réparties dans le pays, mais cette concession est un cas emblématique de l'irrationalité de l'industrie minière dans le pays. Nous donnons ci-dessous au moins quatre perspectives sur la non-viabilité du projet.

Premièrement, le projet est écologiquement irréalisable en raison de la destruction qu'il représente. Les deux concessions sont situées au cœur du parc national Carlos Escaleras, « où se trouvent 34 micro-bassins déclarés qui alimentent en eau potable les municipalités de Tocoa, Sabá, Gualaco, Olanchito, Bonito Oriental et San Esteban. Environ 42 000 habitants de ces différentes communautés reçoivent de l'eau de la Montaña de Botaderos. »<sup>7</sup>

Deuxièmement, le projet baigne dans l'illégalité du début à la fin. En avril 2013, la société *EMCO MINING COMPANY*, devenue société *Inversiones Los Pinares*, a présenté deux demandes de concessions minières non métalliques dénommées ASP et ASP2 sur une étendue de 200 hectares. Les deux concessions étaient situées au cœur de la zone protégée du Parc national *Montaña de Botaderos*.

Le 12 décembre de la même année, le Congrès national a réduit la zone centrale du Parc par décret, sans que les conditions requises pour la modification d'une zone protégée soient remplies, en réformant l'article 5 du Décret 127-2012 de la

*Declaratoria de Área Protegida del parque Nacional Montaña de Botaderos*. Et au début de l'année suivante, le journal officiel *La Gaceta*<sup>8</sup> publiait le Décret 252-2013 qui actait une nouvelle illégalité.

Agir dans l'illégalité caractérise *Inversiones Los Pinares*. Dans le cas qui nous occupe, la société ne s'est pas conformée aux avis techniques de l'*Instituto de Conservación Forestal* (Office pour la sauvegarde des forêts) et du *Secretaría de Medio Ambiente* (Ministère de l'Environnement), qui établissent que le développement du projet n'est pas réalisable, puisque le projet minier est situé au sein d'une zone à couvert forestier et dans la sous-zone de récupération de la zone protégée du Parc national Carlos Escaleras, où l'exploitation minière est interdite. Malgré toutes les violations du cadre juridique, le projet minier s'est poursuivi avec la construction d'une route, la coupe de la couche forestière au cœur du parc et l'installation de l'usine de bouletage.

À ces illégalités s'ajoute l'absence de la consultation préalable, libre et informée, que la loi prévoit pour ce genre de projets dans les collectivités. Il n'y a pas eu non plus d'études de faisabilité et les permis accordés par la municipalité de Tocoa l'ont été de manière irrégulière. En parallèle à la violation des normes environnementales, la police et l'armée se sont mises au service des exploitants miniers et ont réprimé les populations autochtones.

Du point de vue socio-économique, le projet n'est pas viable parce que son

<sup>6</sup> CESPAD, *Una procesadora de óxido de hierro, la otra tragedia de Guapinol*, octobre 2022.

<sup>7</sup> Cronología de la Criminalización del Campamento Guapinol

<sup>8</sup> *Ibid.*

empreinte environnementale est supérieure aux opportunités d'emploi qu'il offre aux communautés. Les sociétés minières payent à l'État à peine 6% des bénéfices qu'elles tirent de l'exploitation des minerais<sup>9</sup>.

Enfin, cette concession a endommagé le tissu communautaire. Sa stratégie s'est déployée sur plusieurs axes : d'abord l'influence sur les institutions et les fonctionnaires publics, ensuite des campagnes médiatiques en faveur de la société minière et contre les communautés qui résistent au projet, enfin la division des organisations et des communautés et l'assassinat de leurs dirigeants.

En étudiant le comportement du Groupe EMCO dans ses concessions minières, ainsi que celui d'autres entreprises ayant des projets extractifs, nous observons que l'installation de ce genre de projets suit un schéma commun aux entreprises du même secteur. La stratégie comporte au moins quatre phases<sup>10</sup> :

Première phase, « séduction » ou « persuasion ». Lors de celle-ci, les entreprises ont tendance à charmer la communauté en leur vendant des projets communautaires tels que des écoles, un centre de santé et l'installation d'un service d'énergie électrique. Certains groupes d'entreprises ont créé leurs propres fondations pour mener ce travail de blanchiment de leur image.

Deuxième phase, division de la communauté et harcèlement des leaders de l'opposition au projet minier. Lorsque la séduction ne suffit pas, ils instillent la division et la violence au sein des organisations communautaires. Ils favorisent des changements dans les comités de direction ou installent des comités de direction parallèles pour l'organisation communautaire. Dans cette stratégie, ils utilisent des membres de la communauté ou des communautés avoisinantes qu'ils ont réussi à gagner à la cause de la société minière, en échange d'un emploi ou d'un soutien ponctuel.

Troisième phase, intimidation avec le soutien des institutions publiques, notamment les autorités locales et la police. Une phase de criminalisation se met en place lorsqu'ils ne réussissent pas à soudoyer ou à diviser la communauté. Dans l'affaire qui nous occupe, l'entreprise a exercé une pression sur le Ministère public afin d'obtenir l'incrimination pénale de 31 personnes sous les chefs, entre autres, de délits d'usurpation, de dégradation, d'appropriation de l'espace public, d'association de malfaiteurs et d'incendie criminel.

Huit défenseurs des rivières Guapinol et San Pedro ont été accusés de délits de dommages simples et aggravés et de privation illégale de liberté, et ont été privés de liberté durant 914 jours. Leur cauchemar a pris fin en février 2022, lorsque la Cour constitutionnelle a été saisie de deux recours en faveur des

---

<sup>9</sup> OXFAM, *Privilegios que niegan derechos. Desigualdad extrema y secuestro de la democracia en América Latina y el Caribe*, p. 88.

<sup>10</sup> Pour en savoir plus sur les stratégies mises en œuvre par les entreprises extractivistes, se référer à : Équipe de Réflexion, Recherche et

Communication et Université Saint Louis Missouri, *Impacto socioambiental de la minería en la región noroccidental de Honduras a la luz de tres estudios de casos: Montaña de Botaderos (Aguán), Nueva Esperanza (Atlántida) y Locomapa (Yoro)*, 2016.

défenseurs, pour lesquels le non-lieu définitif a été ordonné.

Quatrième phase, persécution, menaces de mort et élimination physique des leaders communautaires. Cette phase démarre lorsque le refus du projet reste ferme malgré les tentatives de séduction ou de division des communautés, et que la criminalisation ne parvient pas à affaiblir la lutte. Les principaux leaders du Comité ont dû quitter la région pendant une longue période pour sauver leur vie, mais les menaces n'ont jamais arrêté jusqu'à l'assassinat, le 7 janvier 2023, d'Ali Domínguez et de Jairo Bonilla, membres de la Communauté Guapinol et du Comité de défense des biens publics et naturels.

### **Captation de l'État**

Un élément commun à chacune des phases est la participation des institutions publiques, concrétisée parfois par un manque de volonté politique ou l'indifférence face aux violations des droits humains et de la protection de l'environnement. D'autres fois, la participation est directe, atteignant l'expression maximale de cooptation par le déploiement des forces de sécurité de l'État pour la protection des installations de *Inversiones Los Pinares*. L'explication de ces comportements ne se trouve que dans le sentiment de se situer au-dessus de l'État.

Comment expliquer sinon qu'il ait été possible de modifier un décret afin de réduire le périmètre de la zone centrale du Parc national *Montaña Botadero* pour l'installation d'un projet minier ? Comment expliquer sinon l'implantation d'un projet minier dans un Parc qui fournit en eau plusieurs municipalités ? Comment expliquer sinon qu'un projet minier fondé sur des concessions illégales, qu'une usine

de traitement du fer sans licence environnementale ou avec des permis expirés, continuent d'être réalisés ? Comment serait-il possible autrement de supporter autant d'irrégularités ? Comment expliquerait-on autrement la poursuite d'un tel projet minier malgré la criminalisation des défenseurs et les effusions de sang ? Combien de sang va-t-il falloir encore verser pour l'annuler ?

Ces irrégularités, ces atteintes à l'environnement et toutes les violences exercées contre la communauté ne peuvent se faire qu'avec le soutien de l'État au projet minier. Cela révèle une réalité bien amère : non seulement Lenir Pérez et Ana Facussé agissent au-dessus de l'État mais, parfois, *ils sont l'État* et d'autres fois, l'État leur demande la permission de réévaluer leur concession minière.

### **Résistance aux projets extractivistes**

En parallèle aux concessions de projets miniers et hydroélectriques, on voit naître un rejet et une résistance face aux entreprises extractivistes dans différentes régions du pays. Ces luttes réunissent des paysans, des secteurs autochtones, des secteurs urbains et des équipes d'avocats. Sur ce chemin, les organisations et les communautés ont développé différentes stratégies de lutte, dont les plus importantes : 1) l'organisation de la communauté et la mise en place de formations pour comprendre ce qui se passe dans leurs territoires ; 2) des campements à l'entrée des communautés impactées par les projets extractifs ; 3) la recherche sur l'industrie minière, ce qui a été déterminant pour démontrer les illégalités et les stratégies juridiques des entreprises pour tromper les communautés ; 4) la communication pour

dénoncer les dérives, et ici nous avons opté pour la radio communautaire, les réseaux sociaux et le multimédia ; 5) l'articulation des luttes contre l'exploitation minière, ce qui a uni les efforts entre le populaire et le religieux, et a permis aux paroisses et aux diocèses de la région de s'incorporer à la lutte ; 6) une lutte enrichie par l'art populaire, des slogans, des chansons et des concerts d'artistes du pays pour encourager les actions de résistance.

## Conclusions

Première. Au Honduras, l'octroi massif des concessions minières et hydroélectriques pendant les dix dernières années est teinté d'irrégularités et accompagné d'une série de lois qui protègent les investisseurs. Les projets extractivistes ont été approuvés dans le cadre d'un régime de facto et ont été renforcés par les gouvernements de Juan Orlando Hernández. En effet, celui-ci a exercé une maîtrise totale sur les institutions les mettant au service des élites, se liant avec elles pour des affaires teintées de corruption, trafic de drogues et blanchiment d'argent. Maintenant, l'ancien président voit défiler ses journées dans une prison de New York.

Deuxième. Les projets extractivistes ont accentué la polarisation du pays, favorisant l'accumulation des richesses pour les uns et l'appauvrissement du plus grand nombre, augmentant ainsi la vulnérabilité face au changement climatique et la criminalisation de tous ceux qui résistent au sein des communautés pour la défense des rivières et des montagnes de leurs territoires.

Troisième. L'extractivisme est l'expression maximale de l'irrationalité humaine. Avec les concessions minières et les barrages hydroélectriques nous surexploitions les

forêts des montagnes et l'eau des rivières, et avec l'extractivisme agro-industriel – palmier africain, bananier et canne à sucre – nous surexploitions l'eau des aquifères et des vallées. L'eau se fait de plus en plus rare, il suffit de parcourir le pays pour constater que les rivières s'assèchent.

Quatrième. Il est nécessaire d'établir des limites juridiques concernant la capacité minière des montagnes et la capacité hydrique des rivières du pays. Ces limites sont urgentes car d'innombrables concessions minières et hydroélectriques ont été délivrées sans aucune étude préalable. Pour cela, il est indispensable de passer en revue toutes les concessions et les conditions dans lesquelles elles ont été délivrées, en particulier celles qui ont de solides évidences d'illégalité.

Cinquième. Face à la polarisation, il est urgent de promouvoir un dialogue dans le pays, en faisant participer tous les secteurs de la société. Pour dialoguer sur les limites du marché et de l'État dans les investissements pour des projets extractivistes. Il est urgent d'établir une limite à l'investissement public dans des projets d'extraction, en définissant clairement lesquels contribuent au bien commun et lesquels ne le font pas, parce que cela touche à des biens stratégiques pour le pays et parce que ces ressources stratégiques ont été historiquement entretenues par les collectivités.

Sixième. En relation à ce qui précède, nous avons besoin de nouveaux modèles économiques qui soient une alternative au modèle néolibéral. Il n'est plus à démontrer que le néolibéralisme est un dévoreur des ressources naturelles, des institutions publiques et du tissu social.

Septième. Au milieu des dommages environnementaux et juridiques qu'entraînent les projets extractifs, la résistance a surgi par la voix des femmes, des paysans et des jeunes qui ont renforcé

le mouvement communautaire organisé pour la défense de leur territoire et, à partir de là, se sont articulés avec des secteurs de l'église et avec les luttes menées dans d'autres régions du pays.

*Original* espagnol

*Traduction* Beatriz Muñoz Estrada-Maurin